



Stanstead

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG
VILLE DE STANSTEAD

AVIS PUBLIC

Résolution 2026-06-010

AVIS DE MOTION est donné par SOPHIE NAGLE que lors d'une prochaine séance de ce conseil prévue le 8 juin 2026 à 19 h, le projet de Règlement no 2026-04 intitulé « *Règlement établissant un programme d'aide financière pour la revitalisation du centre-ville et des secteurs désignés de la Ville de Stanstead* » sera adopté.

Ce règlement a pour objet de mettre en place un programme d'aide financière pour la rénovation et l'amélioration des bâtiments commerciaux ou mixtes, notamment par l'amélioration des façades et des espaces intérieurs, ainsi que l'aménagement de locaux commerciaux.

**Copie certifiée conforme, sous
réserve des approbations, donnée
en ce 9 juin 2026**

Hughes Ménard,
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Conformément aux articles 345 et 346.1 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussignée, Hughes Ménard, directeur général et greffier-trésorier de la Ville de Stanstead, certifie sous mon serment d'office que j'ai donné l'avis ci-dessus pour des fins municipales, par un affichage au bureau de la municipalité et sur le site web de la Ville.

EN FOI DE QUOI, je donne certificat en ce 9^{ième} jour du mois de juin 2026.

ET J'AI SIGNÉ :

Hughes Ménard,
Directeur général et greffier-trésorier



Stanstead

**PROVINCE OF QUEBEC
REGIONAL MUNICIPALITY OF MEMPHRÉMAGOG COUNTY
TOWN OF STANSTEAD**

PUBLIC NOTICE

NOTICE OF MOTION is hereby given by Sophie Nagle that at the next meeting of this council, scheduled for June 8, 2026, at 7:00 p.m., draft By-law No. 2026-04, entitled “By-law establishing a financial assistance program for the revitalization of the downtown core and designated areas of the City of Stanstead,” will be adopted.

This by-law aims to establish a financial assistance program for the renovation and improvement of commercial or mixed-use buildings, including improvements to façades and interior spaces, as well as the development of commercial premises.

GIVEN IN STANSTEAD on June 9th, 2026.

Hughes Ménard,
General Manager and clerk-Treasurer

The present text is not official; thus, the French version prevails.